

avis à la population



COMMUNE DE
STEINFORT

SPORTIFS MERITANTS 2018

Commission des sports

Madame, Monsieur,

La Commission des Sports a été chargée par le Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Steinfort d'organiser une réception pour honorer les sportifs méritants de la commune de Steinfort.

Cette manifestation aura lieu le 25 avril 2019 et prendra en compte les résultats et exploits de l'année civile précédente, c.à.d. les exploits de l'année 2018 vont être honorés.

Les demandes d'honoration d'un sportif méritant sont à adresser au Président de la Commission des Sports de la Commune de Steinfort, BP 42, L-8401 Steinfort, moyennant le formulaire au verso, pour le **08 mars 2019** au plus tard.

Au besoin, n'hésitez pas de contacter M. Joël Waldbillig au **399 313-403** ou par courriel: **joel.waldbillig.@steinfort.lu.**

Pour la Commission des sports

Guy Erpelding
Président

REGLEMENT

Afin qu'un sportif (m/f) ait le droit d'être honoré par l'Administration Communale il doit remplir certaines conditions:

A) Pour les sports individuels (membres actifs)

1. Avoir son domicile dans la commune de Steinfort ou être membre d'un club sportif ayant déposé ses statuts à l'Administration Communale de Steinfort. Sont considérés comme clubs sportifs tous les clubs adhérents à une fédération membre du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL).
2. Avoir obtenu des résultats significatifs, c.à.d. s'être au moins classé dans les trois premiers d'une compétition nationale ou une fois dans les cinq premiers d'une compétition internationale.

Est considérée comme compétition nationale toute épreuve organisée par une fédération membre du COSL reconnue comme telle par celui-ci et figurant sur le plan des compétitions officielles de la fédération où un classement a été établi.

Est considérée comme compétition internationale toute épreuve officielle organisée par une fédération membre du Comité Olympique International, où un classement a été établi.

ou

3. Avoir obtenu un titre de champion luxembourgeois.
- ou
4. Avoir participé à une compétition officielle fédérale européenne ou mondiale resp. à une compétition olympique.

B) Pour les sports collectifs

1. Sont considérés comme clubs sportifs tous les clubs adhérents à une fédération-membre du COSL et ayant déposé leurs statuts à l'Administration Communale de Steinfort.
2. Avoir réussi la montée dans une division supérieure avec une de ses équipes. La montée doit être la conséquence de résultats sportifs et non la suite à une décision fédérale, par exemple la création de nouvelles divisions.
- ou
3. Avoir été finaliste d'une coupe fédérale.
- ou
4. Avoir obtenu au moins un titre de vice-champion luxembourgeois.
5. Un sportif qui a son domicile dans la commune de Steinfort tout en étant membre d'une équipe d'une autre commune, doit avoir obtenu avec son équipe soit au moins le titre de vice-champion ou bien avoir été finaliste d'une coupe fédérale dans sa catégorie

C) Pour un mérite exceptionnel

1. Tout club sportif adhérent à une fédération-membre du COSL et ayant déposé leurs statuts à l'Administration Communale de Steinfort peut proposer des membres licenciés, sortis de ses rangs, qui se sont fait remarquer par un engagement ou par un geste exemplaire qui sert l'idée sportive.
2. Tout exploit sportif exceptionnel ou geste de fair-play d'un sportif ou d'un club sportif (remplissant les conditions sub A1 et sub B1) peut être communiqué à la Commission des Sports. La commission étudie la proposition et décide de son évolution.
3. Toute proposition d'un mérite sportif exceptionnel, peut être prise en considération.

Toute demande, adressée au Président de la Commission des Sports, doit être accompagnée d'une preuve certifiant les résultats évoqués. La Commission des Sports peut elle-même proposer des sportifs à honorer et soumettre ses propositions et avis au Collège des Bourgmestre et Échevins, qui en décide en dernière instance.



**Monsieur le président de la
Commission des sports
de la Commune de Steinfort
B.P. 42
L-8401 Steinfort**

**Demande d'honoration d'un sportif méritant (m/f)
(Une demande distincte par sportif ou équipe s.v.pl.)**

Le/la soussigné(e),

Nom et prénom:

Adresse:

Code post. et localité:

Téléphone: GSM:

E-Mail:

Club:

Fonction au club:

(Catégorie B)

demande par la présente une honoration d'un sportif méritant dans la catégorie suivante:

* Cochez la case correspondante. Un formulaire distinct par sportif resp. par l'équipe.

- A) Pour les sports individuels (membres (m/f) actifs) *
- B) Pour les sports collectifs *
- C) Pour un mérite exceptionnel *

Nom et adresse du sportif ou dénomination de l'équipe

.....
.....
.....

Exploit :

.....
.....
.....

La présente est accompagnée d'un certificat attestant le/les résultat(s) évoqué(s).

Pour la catégorie B, les noms et adresses des membres de l'équipe sont à joindre.

L'exploit a été réalisé suivant les critères du règlement pour sportifs méritants de la commune de Steinfort.

....., le Signature: